

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reques jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

mot de passe service appels d'offres internet : mp06

150982



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE CARROS - 1^{ER} AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) LIÉ À L'ÉTABLISSEMENT PRIMAGAZ

Par Arrêté Préfectoral en date du 12 mars 2015, l'ouverture d'une enquête publique pour le Plan de Prévention des Risques technologiques lié à l'établissement Primagaz de CARROS a été ordonnée. Le projet de PPRT peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux Articles R.515-43 et R.515-44 du Code de l'Environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPRT est approuvé par M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le plan de prévention des risques technologiques lié à l'établissement Primagaz de CARROS ayant été prescrit avant le 1^{er} janvier 2013, le projet de PPRT n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du Décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPRT sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPRT.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.

L'enquête publique se déroulera du 20 avril 2015 au 22 mai 2015 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de CARROS aux heures habituelles d'ouverture.

Le Tribunal Administratif de NICE a désigné en date du 16 janvier 2015, M. Gaël HILQUIN (Commissaire Divisionnaire en retraite), comme Commissaire Enquêteur Titulaire, et Mme Odile BOUTEILLER (Directeur Territorial en retraite), comme Suppléant.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

À l'Hôtel de Ville de CARROS, 2 rue de l'Eusièrre, 06510 CARROS :

De 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00 :

- Le 20 avril 2015,

- Le 29 avril 2015,

- Le 5 mai 2015,

- Le 11 mai 2015.

De 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h00,

- Le 22 mai 2015.

Des informations concernant le projet de PPRT peuvent être demandées auprès :

- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Service Eau et Risques, Pôle Risques, CADAM, 147 bd du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3.

- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement (DREAL), Unité Territoriale de NICE, Immeuble Nice Leader, Tour Hermès, 64-66 route de Grenoble, 06200 NICE.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur les sites Internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes et de la DREAL PACA aux adresses suivantes :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/06-pprt-de-primagaz-a-carros-a3460.html>

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de CARROS et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et sur les sites Internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes et de la DREAL PACA.

150981



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE CASTAGNIERS - 1^{ER} AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

Par Arrêté Préfectoral en date du 19 mars 2015, l'ouverture d'une enquête publique pour le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux Articles R. 562-7 et R. 562-8 du Code de l'Environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le Plan de Prévention des Risques incendies de forêt ayant été prescrit avant le 1^{er} janvier 2013, le projet de PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du Décret n°2012-616 du 2 mai 2012, modifié le 2 janvier 2013, relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.

L'enquête publique se déroulera du 20 avril 2015 au 29 mai 2015 inclus (soit 40 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de CASTAGNIERS, aux heures habituelles d'ouverture.

Le Tribunal Administratif de NICE a désigné en date du 9 février 2015, M. BAR-

RITAUULT, chargé de mission territorial, en qualité de Commissaire Enquêteur, et M. PIEFFORT, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 à l'Hôtel de Ville de CASTAGNIERS :

- Le 20 avril 2015,

- Le 4 mai 2015,

- Le 19 mai 2015,

- Le 29 mai 2015.

Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Service Eau et Risques, Pôle Risques, CADAM, 147 bd du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de CASTAGNIERS et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

150996

JFM CONSEIL SARL en liquidation

Au capital de 7 622,45 €uros
Siège : 123 BIS Chemin du Puits
06330 ROQUEFORT LES PINS
385 017 009 RCS GRASSE

L'Assemblée Générale réunie le 19 janvier 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur MINEI Jean François de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. **Pour avis, le Liquidateur.**

151017

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle 14/46 - Par jugement en date du 23 Mars 2015, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Mis fin à la période d'observation et prononcé la liquidation judiciaire de **Monsieur Franck PIZZIO**, Infirmier Libéral, 116 bd du Mont Boron - 06300 NICE ; Désigné M. Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléante ; Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de Liquidateur. **Pour extrait conforme, Nice, le 23 mars 2015. P/Le Greffier en Chef.**

151000

LA PANIERE

SARL au capital de 1 000,00 €uros
Siège social : 7 avenue de Fabron
06200 NICE
488 134 867 RCS NICE

Par lettre avec accusé de réception du 12/03/2015, Mme Florence LIGNÉ a présenté sa démission pour ordre de ses fonctions de Gérante de ladite Société. Celles-ci ayant cessé de plein droit, conformément aux statuts de la Société susnommée.